## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n°2023.018

## de la Commune de SAINT-SATUR

L'an deux mil vingt trois, le douze avril à 18 heures

le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-SATUR (Cher)

dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au Centre Socioculturel, Salle de réunion, sous la présidence de M. Christian DELESGUES, Maire

Nombre de Conseillers

<u>Conseillers</u>

Date de convocation du Conseil Municipal: 05 avril 2023

En exercice : 14 Présents : 12

Procurations : 1 Votants : 12 Étaient présents : CHAPUIS Philippe, COQUERY Liliane, FOURNIER Ophélie, GANA Dominique, JALBY Jean-Paul, MAITREPIERRE Aline, NOËL Patrick, PLISSON Alain, PRON Bénédicte, THOMAS Corinne, TOUZERY

Jean-Pierre.

Absent avec procuration:

M. Christian CARRÉ a donné procuration à Mme Bénédicte PRON.

Objet:

Compte

Absent excusé : /

administratif 2022

Absent non excusé : /

Secrétaire : M. Jean-Pierre TOUZERY

La présidence de la séance est confiée au doyen d'âge, M. PLISSON Alain, qui présente le compte administratif.

Monsieur le Maire ne devant pas participer au vote, il se retire momentanément.

Le Président présente le compte administratif 2022 dont les résultats s'établissent schématiquement comme suit :

	DEPENSES	RECETTES	SOLDE
INVESTISSEMENT	874 009,52 €	801196,01 € -	72 813,51 €
FONCTIONNEMENT	1599130,00 €	1842181,41 €	243 051,41 €
	2 473 139,52 €	2643377,42€	170237,90 €

Par suite, le Président de séance propose au Conseil d'approuver le compte administratif 2022 dressé par Monsieur le Maire.

Après en avoir délibéré, A l'unanimité, Le Conseil Municipal,

## APPROUVE le compte administratif 2022.

Et ont signé les Membres Présents Pour extrait conforme, à Saint-Satur, le 13 avril 2023

le Maire, Christian DELESGUES

le Secrétaire, Jean-Pierre TOUZERY

Certifié exécutoire Compte tenu de la Transmission en Préfecture et de la publication en ligne le 14 avril 2023



